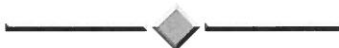


**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE
DE HAUTE-TARENTEAISE**



DATE DE CONVOCATION :

Le 22 septembre 2014

NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE : 34
NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS : 25 (26 à partir du point n°III 1) D
NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS : 8 (9 à partir du point n°III 1) C
(8 à partir du point n°III 1) D
- AYANT DONNE POUVOIR : 6 (7 à partir du point n°III 1) C

Le Lundi 29 septembre 2014 à 18h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Les Chapelles, sous la Présidence de Monsieur Gaston PASCAL-MOUSSELARD.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Simone PERGET, Jacqueline POLETTI, Messieurs Alain ANXIONNAZ, Louis GARNIER, Eric MINORET (Bourg-Saint-Maurice)
Messieurs Gilles FLANDIN, Jean-Pierre MOREL (à partir du point n°III 1) D) (Les Chapelles)
Madame Arlette NOIR, Monsieur Jean Claude FRAISSARD (Montvalezan)
Messieurs Georges CHARRIERE, Paul CUSIN-ROLLET, Léon EMPEREUR (Sainte-Foy-Tarentaise)
Messieurs Jean-Luc PENNA, Olivier PETIT, Fabien RAISSON (Sééz)
Mesdames Séverine FONTAINE, Maud VALLA, Messieurs Gilles MAZZEGA, Jean-Christophe VITALE (Tignes)
Mesdames Audrey NALIN, Emmanuelle VAUDEY, Messieurs Patrick MARTIN, Gérard MATTIS (Val d'Isère)
Messieurs Alain EMPRIN, Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Marie-Agnès ARPIN (pouvoir à Monsieur Jean-Luc PENNA), Clémence BERGER-SABBATEL (pouvoir à Monsieur Gilles FLANDIN), Claude MAHNANA.
Messieurs Marc BAUER (pouvoir à Monsieur Gérard MATTIS), Alain EMPRIN (pouvoir à Monsieur Gaston PASCAL-MOUSSELARD à partir du point n°III 1) C), Michel GIRAUDY (pouvoir à Madame Jacqueline POLETTI), Laurent HANICOTTE, Xavier TISSOT (pouvoir à Jean-Christophe VITALE), Georges TRESALLET (pouvoir à Madame Simone PERGET)

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Luc PENNA

Accusé de réception en préfecture
073-247300254-20140929-2014-64-DE
Date de télétransmission : 02/10/2014
Date de réception préfecture : 02/10/2014

N° 2014-64 - Décision modificative n° 2 – Budget principal

Rapporteur : Monsieur Gaston PASCAL-MOUSSELARD

Le Président présente au Conseil Communautaire le projet de décision modificative n°2 au budget principal.

Le Président rappelle l'attribution du marché de travaux de construction d'un local de tourisme. Les crédits budgétaires étaient prévus, mais il convient de modifier l'article comptable.

Par ailleurs, des régularisations d'amortissement sont proposées.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de:

- **MODIFIER** les crédits votés lors du budget primitif comme suit :

		Dépenses	Recettes
D/6811	Dotations aux amortissements	1 500 €	
D/022	Dépenses imprévues	- 1 500 €	
R/28184	Mobilier		250 €
R/28188	Autres immobilisations		1 250 €
D/2188	Autres immobilisations	1 500 €	
D/217131	Bâtiments publics	- 100 000 €	
D/2313	Constructions	100 000 €	

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président,

Gaston PASCAL MOUSSELARD



Accusé de réception en préfecture
073-247300254-20140929-2014-64-DE
Date de télétransmission : 02/10/2014
Date de réception préfecture : 02/10/2014